



REGLEMENT INTERIEUR

Charte de Sécurité

Le non-respect de ces conditions peut être un juste motif d'exclusion immédiate du terrain

Devoirs de chaque personne sur le terrain des CDAG

- être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile
- être responsable de tout accident qu'il aura créé
- ramasser tous ses déchets et maintenir l'ensemble du terrain propre
- saluer la carte et les assistants lors de la première flèche de la journée
- signaler tout incident au Comité

Sécurité

- identifier ses flèches (nom de l'archer et/ou n° de licence)
- s'assurer que le matériel utilisé est conforme aux règlements des associations faïtières
- installer le drapeau de sécurité signalant sa présence en forêt
- s'assurer que sa ligne de tir soit libre et dégagée jusqu'au-delà du périmètre de tir
- respecter la faune et la flore, et éviter d'endommager l'un et l'autre
- signaler sa présence par une marque visible devant la cible lors de la recherche de flèches ou de toute autre excursion à proximité des cibles
- tirer sur des cibles en moquette ou des girouettes avec des pointes blunt
- tirer sur des cibles 2D et 3D avec des pointes field ou ogive
- tendre des flèches à un archer l'enferron vers soi

Toi qui tire, n'oublie pas que tu n'es pas seul sur le terrain et que tu es seul responsable de ta flèche décochée

INTERDICTIONS

- Il est interdit de passer devant un pas de tir occupé
- Il est interdit d'entrer dans le Club-House avec un carquois ou un arc bandé
- Il est interdit de laisser entrer un chien dans le Club-House

Les interdictions suivantes sont graves et passibles d'une exclusion immédiate

- Il est interdit de transporter et de tirer des flèches munies de lames de chasse
- Il est interdit de tirer sur des animaux vivants
- Il est interdit de tirer dans les arbres sur pied
- Il est interdit de sortir des zones autorisées (voir plan)

Mention manuscrite:

Lu, compris & approuvé

Date & Lieu

Nom & Prénom

Signature

.....